

**Consultation Report / Rapport de consultation**  
**REGDOC-3.1.2, Reporting Requirements, Volume I:**  
**Non-Power Reactor Class I Nuclear Facilities and Uranium**  
**Mines and Mills**

**REGDOC-3.1.2, Exigences relatives à la production de**  
**rapports, tome 1 : Installations nucléaires de catégorie I non**  
**productrices de puissance et mines et usines de**  
**concentration d'uranium**

**Introduction**

Regulatory document REGDOC-3.1.2, *Reporting Requirements, Volume I: Non-Power Reactor Class I Nuclear Facilities and Uranium Mines and Mills*, sets out requirements and guidance for reports and notifications that licensees of Class I nuclear facilities (excluding power reactors) and of uranium mines and mills must submit to the Canadian Nuclear Safety Commission (CNSC).

**Consultation process**

Public consultation on REGDOC-3.1.2, *Reporting Requirements, Volume I: Non-Power Reactor Class I Nuclear Facilities and Uranium Mines and Mills*, was held from July 11 to September 9, 2016.

During the consultation period, the CNSC received 112 comments from seven respondents: Cameco, Bruce Power, Canadian Nuclear Laboratories, Ontario Power Generation, Canadian Nuclear Association, Nordion and AREVA Resources Canada Inc.

Following the public consultation period, submissions from respondents were posted on the CNSC's website for feedback on the comments received (from December 20 to January 16, 2016). One comment was

**Introduction**

Le document d'application de la réglementation REGDOC-3.2.1, *Exigences relatives à la production de rapports, tome 1: Installations de catégorie I non productrices de puissance et mines et usines de concentration d'uranium*, énonce les exigences et l'orientation relatives aux rapports et aux avis que les titulaires de permis d'installations nucléaires de catégorie I (à l'exclusion des réacteurs de puissance) et de mines et usines de concentration d'uranium doivent soumettre à la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN).

**Processus de consultation**

La période de consultation publique sur le REGDOC-3.2.1, *Exigences relatives à la production de rapports, tome 1 : Installations de catégorie I non productrices de puissance et mines et usines de concentration d'uranium*, s'est déroulée du 11 juillet au 9 septembre 2016.

Pendant cette période de consultation, la CCSN a reçu 112 observations de la part de sept (7) répondants : Cameco, Bruce Power, les Laboratoires Nucléaires Canadiens, Ontario Power Generation, l'Association nucléaire canadienne, Nordion et AREVA Resources Canada Inc.

À la suite de la période de consultation publique, les observations des répondants ont été affichées sur le site Web de la CCSN aux fins de rétroaction (du 20 décembre 2016 au 16 janvier 2017). La CCSN a reçu un commentaire de

submitted to the CNSC during the “feedback on comments” period from Winnipeg Regional Health Authority. In response to this comment, CNSC staff revised the CNSC’s external website to remove an error and provided the following guidance to Appendix A, Table 9 in the regulatory document “This applies to Class II prescribed equipment used by licensees as described in the Purpose, and not to Class II facility licensees. The heading of this line item in the Table reflects the title of the applicable Regulation from which the requirements text originates only, and not the applicable facility.”

CNSC staff sent an email on August 3, 2017 to all licensees to whom REGDOC-3.1.2, *Reporting Requirements, Volume I* would apply. This email described a change in the implementation of the published regulatory document. Unlike the distributed draft that was proposed to be referenced in the licence, the new proposal is to reference REGDOC-3.1.2, *Reporting Requirements, Volume I* in the licence conditions handbook (LCH). To support this new approach, the timing for the detailed or full reports will continue to be as specified in the applicable regulations. CNSC staff followed up with all licensees to whom the regulatory document would apply to determine if they had any further input. No additional comments were received.

CNSC staff organized and held an industry stakeholder workshop on September 27, 2017 for all licensees to whom REGDOC-3.1.2, *Reporting Requirements, Volume I* would apply. The purpose of this workshop was to engage stakeholders on CNSC staff proposals to address comments received during public consultation and the revisions to the regulatory document. The workshop identified a few minor revisions that

l’Agence de santé régionale de Winnipeg. En réponse à ce commentaire, le personnel de la CCSN a révisé le site Web externe de la CCSN afin de corriger une erreur et a fourni l’orientation suivante au tableau 9 de l’annexe A du document « Ceci s’applique à l’équipement réglementé de catégorie II utilisé par les titulaires de permis, tel que décrit à la section Objet, et non pas aux titulaires de permis d’installations de catégorie II. Le titre de cette ligne du tableau correspond au titre du règlement applicable à partir duquel le texte des exigences est tiré, et non à l’installation visée. »

Le 3 août 2017, le personnel de la CCSN a envoyé un courriel à tous les titulaires de permis qui seront visés par le REGDOC3.2.1, *Exigences relatives à la production de rapports, tome 1*. Ce courriel décrivait un changement dans la mise en œuvre du document d’application de la réglementation publié. Contrairement au projet de document que l’on proposait de citer en référence dans le permis, la nouvelle proposition consiste plutôt à citer en référence le REGDOC3.2.1, *Exigences relatives à la production de rapports, tome 1* dans le manuel des conditions de permis (MCP). Afin d’appuyer cette nouvelle approche, les délais de soumission des rapports détaillés ou complets continueront d’être précisés dans les règlements applicables. Le personnel de la CCSN a fait un suivi auprès de tous les titulaires de permis qui seraient visés par le document d’application de la réglementation afin de déterminer s’ils avaient d’autres commentaires à formuler. Aucun commentaire supplémentaire n’a été reçu.

Le personnel de la CCSN a organisé et tenu un atelier avec les parties intéressées de l’industrie le 7 septembre 2017 pour tous les titulaires de permis qui seraient visés par le REGDOC3.2.1, *Exigences relatives à la production de rapports, tome 1*. Cet atelier avait pour but de discuter avec les parties intéressées des propositions formulées par le personnel de la CCSN en réponse aux commentaires reçus lors de la consultation publique ainsi que des révisions apportées au document. Lors de l’atelier, quelques révisions

improve the clarity of the text.

### Key comments

The following summarizes the key comments received during the consultation period and provides the CNSC's responses:

**Comment 1:** Stakeholders expressed that in some cases all the reporting required will be addressed in the preliminary report and that the draft REGDOC-3.1.2, *Reporting Requirements, Volume I* should reflect this.

#### CNSC staff response:

- The preliminary report may adequately provide sufficient information to be considered a “full report”; draft REGDOC-3.1.2, *Reporting Requirements, Volume I* addresses this situation. In addition, the draft REGDOC-3.1.2, *Reporting Requirements, Volume I* has been revised to include the information that a licensee should provide the CNSC when a licensee concludes a situation or event was not reportable.

**Comment 2:** Stakeholders are concerned that “immediate reporting” is being applied to all types of events, thus increasing administrative burden. The suggestion is to replace reporting timelines by safety significance, which would be the same as in REGDOC-3.1.1, *Reporting Requirements for Nuclear Power Plants*, version 2.

#### CNSC staff response:

- Licensees must comply with all regulatory reporting requirements, including the *Nuclear Safety and Control Act* (NSCA), applicable regulations and licences. Subsections 29(2) and 29(3) of the *General*

mineures ont été relevées dans le but d'améliorer la clarté du texte.

### Principaux commentaires

La section qui suit résume les principaux commentaires reçus durant la période de consultation, avec les réponses de la CCSN.

**Commentaire 1:** Les parties intéressées ont soulevé le fait que dans certains cas, le rapport préliminaire comprendra tout ce qui doit être déclaré et que le projet de REGDOC3.2.1, *Exigences relatives à la production de rapports, tome 1* devrait refléter cela.

#### Réponse de la CCSN :

- Il se peut que le rapport préliminaire fournisse toute l'information suffisante pour être considéré comme un « rapport complet »; le projet de REGDOC3.2.1, *Exigences relatives à la production de rapports, tome 1*, aborde cette situation. De plus, le document a été révisé afin d'inclure l'information qu'un titulaire de permis doit fournir à la CCSN lorsqu'il conclut qu'une situation ou un événement n'a pas besoin d'être signalé.

**Commentaire 2:** Les parties intéressées s'inquiètent du fait que la notion de « rapport immédiat » semble s'appliquer à tous les types d'événement, ce qui accroît le fardeau administratif. Ils ont proposé de remplacer les délais de présentation de rapports par l'importance sur le plan de la sûreté, ce qui correspondrait aux exigences du document REGDOC-3.1.1, *Rapports à soumettre par les exploitants de centrales nucléaires*, version 2.

#### Réponse de la CCSN :

- Les titulaires de permis doivent se conformer à toutes les exigences réglementaires relatives à la production de rapports, y compris les exigences de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN), des règlements

*Nuclear Safety and Control Regulations* allows for a variation in what to report, as well as the timing of reports, but only if the alternate information is specified in the licence. CNSC staff determined that the regulated reporting timelines was sufficient for this group of licensees, therefore there is no need to reference the regulatory document in licences.

**Comment 3:** Stakeholders raised concern that draft REGDOC-3.1.2, *Reporting Requirements, Volume I* calls for an annual report that summarizes information already provided to the CNSC in other separate submissions, imposing significant administrative burden with no benefit.

**CNSC staff response:**

- Draft REGDOC-3.1.2, *Reporting Requirements, Volume I* is not intended to increase regulatory burden and duplication of reporting. This draft regulatory document is broad in scope that addresses a wide range of potential types of facilities with differing breadth of activities.
- The annual compliance monitoring report is intended to reduce administrative burden by permitting licensees to provide a single, summarized annual report. Each annual compliance monitoring report should act as a stand-alone document. If any of the information has previously been provided to the CNSC (for example, in an event report or in a separate or previous compliance report), this information would not need to be duplicated. In these cases, a reference(s) pointing to the previous report(s) would be adequate. Draft REGDOC-3.1.2,

applicables et des permis. Les paragraphes 29(2) et 29(3) du *Règlement général sur la sûreté et la réglementation nucléaires* permettent un peu de souplesse dans ce qui doit être signalé ainsi que dans le moment de présentation du rapport, mais seulement si ces renseignements sont précisés dans le permis. Le personnel de la CCSN a déterminé que les délais réglementés pour la présentation des rapports étaient suffisants pour ce groupe de titulaires de permis. Donc, il n'est pas nécessaire de citer en référence le REGDOC dans les permis.

**Commentaire 3:** Les parties intéressées sont préoccupées par le fait que le REGDOC-3.1.2, *Exigences relatives à la production de rapports, tome I* exige un rapport annuel qui résume les renseignements déjà transmis à la CCSN dans d'autres documents, imposant ainsi un fardeau administratif significatif sans aucun avantage.

**Réponse de la CCSN :**

- Le projet de REGDOC-3.1.2, *Exigences relatives à la production de rapports, tome I* n'a pas pour but d'accroître le fardeau administratif ou de présenter des rapports en double. Ce projet de document a une large portée qui aborde tout un éventail de types potentiels d'installations aux activités d'une ampleur différente.
- Le rapport annuel de surveillance de la conformité a pour but de réduire le fardeau administratif en permettant au titulaire de permis de soumettre un seul rapport annuel résumé. Chaque rapport annuel de surveillance de la conformité devrait constituer un document autonome. Toute information qui a déjà été transmise à la CCSN (par exemple, dans un rapport d'événement ou dans un rapport de conformité précédent ou distinct), n'a pas à être transmise de nouveau. Dans ces cas, une référence pointant au rapport précédent suffira. Ce point a été clarifié dans le projet de REGDOC-3.1.2, *Exigences relatives à la production de*

*Reporting Requirements, Volume I* has been clarified to capture this point.

**Comment 4:** Stakeholders pointed out that there is no information on implementation, nor is there direction on transitioning from what licensees currently are required to report on, as currently found in licences and licence condition handbooks (LCHs).

**CNSC staff response:**

- Regulatory documents are not written to include an implementation plan. Following the regulatory document's publication, licensees' LCHs will be revised to include the regulatory document under Guidance. After a time period, the regulatory document will be moved from Guidance to Compliance Verification Criteria.
- CNSC staff will be reviewing the current scheduled reporting and unscheduled reporting for each licensee to determine any additional applicable reporting. LCHs (and possibly licences) will then be amended, if necessary.

**Concluding remarks**

CNSC staff identified that licensees are currently required to submit most of the reports described in draft REGDOC-3.1.2, *Reporting Requirements, Volume I*, within the timeframes specified in the NSCA and the regulations made under the NSCA. CNSC staff conclude that there will be little regulatory impact on applicants or licensees.

In addition to the comments outlined above, the CNSC also received several specific comments to clarify text in REGDOC-3.1.2, *Reporting Requirements, Volume I*. The comment disposition table includes the

*rappports, tome 1.*

**Commentaire 4:** Les parties intéressées ont souligné qu'il n'y a aucune information sur la mise en œuvre, ni d'orientation sur la transition par rapport à ce que les titulaires de permis doivent actuellement signaler, conformément à ce que l'on retrouve dans les permis et les MCP.

**Réponse de la CCSN :**

- Les documents d'application de la réglementation ne sont pas rédigés dans le but d'inclure un plan de mise en œuvre. Suivant la publication du REGDOC, les MCP des titulaires de permis seront révisés afin d'inclure le REGDOC dans la section Orientation. Après une période de temps, le document d'application de la réglementation sera transféré de la section Orientation à la section Critères de vérification de la conformité.
- Le personnel de la CCSN examinera les rapports périodiques et non périodiques que chaque titulaire de permis doit présenter afin de déterminer si d'autres rapports sont applicables. Les MCP (et possiblement les permis) seront alors modifiés, s'il y a lieu.

**Conclusions**

Le personnel de la CCSN a déterminé que les titulaires des permis doivent déjà soumettre la plupart des rapports décrits dans le projet de REGDOC-3.2.1, *Exigences relatives à la production de rapports, tome 1* à l'intérieur des délais précisés dans la LSRN et ses règlements d'application. Le personnel de la CCSN conclut qu'il y aura peu d'incidences réglementaires pour les demandeurs ou les titulaires de permis.

En plus de ces commentaires, la CCSN a reçu un certain nombre de commentaires visant à préciser le texte du REGDOC-3.2.1, *Exigences relatives à la production de rapports, tome 1*. Le tableau de

comments received and the CNSC's responses.

réponse aux commentaires comprend les commentaires reçus et les réponses de la CCSN.